



Litige locatif: ma colocataire n'a pas payé ses mois de préavis

Par **alpes**, le **30/12/2007** à **20:02**

j'étais en colocation avec 2 autres personnes. Nous avons signé un acte de caution solidaire, (également signé par nos parents respectifs) si je l'ai bien compris cet acte nous oblige dans un premier temps à régler les loyers de la colocataire qui ne paye pas, mais ne nous empêche pas de réclamer cet argent par la suite par voie juridique (pouvez-vous me confirmer cela?). L'une des colocataires n'a pas payé ses mois de préavis + charges. j'ai donc payé ses dettes auprès de l'agence après avoir demandé conseil auprès d'une association. J'ai par la suite envoyé une lettre à l'amiable demandant de me rembourser. Celle-ci est restée sans réponse. J'ai donc porté plainte.

Je voudrais savoir si l'issue de ce litige m'est favorable ou si cette personne a le moyen de ne pas me rembourser. Sachant qu'elle est partie avant la fin du préavis pour s'installer dans un autre appartement. Ce n'était donc pas un problème financier mais plutôt une réaction immature, un problème d'adaptation dans cette colocation. Cette personne me doit 800 euros et j'ai demandé aussi des dédomagements: 300 euros

Merci pour vos conseils.

Bonnes fêtes

Par **Jurigaby**, le **30/12/2007** à **21:55**

Bonjour.

Je ne connais pas le dossier précisément mais a priori, il n'y a aucun souci. vous serez remboursé.